

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 07 avril 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21
Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021 Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. Présents : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER, Alain BARRES Présents par procuration : Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE Absent : Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS. Secrétaire de Séance : Flore COUTURE		

OBJET : Aménagements et embellissement cœur de ville – Demande de subvention 2021

La Mairie de Murat souhaite poursuivre la démarche rigoureuse du label « Petite Cité de Caractère ».

C'est pourquoi elle s'engage sur les projets suivants conformément à votre appel à projet en faveur des Villages Remarquables.

- La refonte globale de la signalisation d'information locale : totems pour les entrées de villes et panneaux de signalétique touristique dans le centre-bourg. Cet embellissement repose sur une charte pour assurer la cohérence, la lisibilité et l'intégration des panneaux dans notre cité.
- La réhabilitation des peintures des garde-corps abîmés par le temps autour de la collégiale et de la halle marchande du centre historique.
- L'installation de cache-conteneurs de qualité dans le cœur de ville pour lutter contre la pollution visuelle de ces points.
- L'aménagement de l'Avenue des 12 et 24 juin, la voie principale pour accéder au cœur de ville. La rénovation est prévue dans le cadre d'un programme pluriannuel pour la qualité de l'aménagement avec des espaces verts et du dallage en pierre de lave. La place de la place de l'Hôtel de Ville doit être la suite de cet aménagement dès 2023.

Ainsi l'objectif est de lier embellissement et revitalisation du cœur de ville pour favoriser son attractivité touristique mais aussi la qualité de son cadre de vie dans le but d'y accueillir de nouveaux commerçants, artisans et habitants.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_052-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Aménagement de l'entrée du cœur de ville		Subvention de la Région	50%	180 874.70 €
Généralités du chantier / terrassement et chaussées	68 505.00 €	DETR 2021	8%	30 109.32 €
Aménagement qualitatif de la voirie	161 890.00 €			
Espaces verts	990.00 €			
Frais d'études	30 000.00 €			
Embellissement du cœur de ville				
Signalisation d'information locale	24 250.00 €			
Installation de la signalétique	12 940.00 €			
Cache-conteneurs du SPR	50 375.00 €			
Peinture garde-corps centre-bourg	12 799.40 €	Autofinancement de la commune	42%	150 765.38 €
TOTAL	361 749.40 €	TOTAL	100%	361 749.40 €

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_052-DE

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Approuve le projet de travaux ;

Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;

Sollicite les financements prévus pour ce projet ;

Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;

S'engage avec ce projet dans une démarche de maintien du label Petite Cité de Caractère en participant à la revitalisation du cœur de ville et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_052-DE